

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 28 novembre 2011 à 20 heures 30

## Convocation du 22 novembre 2011

L'an deux mille onze le **LUNDI VINGT HUIT NOVEMBRE à 20 heures 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur BELLANGER, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. DEROCQ – M. JODEAU – Mme RALU – Mme ESCALDA, adjoints. Mme HÉRAUD - M. BIAIS – M. DEBREUCQ – M. MÉNARD – Mme LUCIEN – M. DELALLÉE – M. DESFORGES – Mme BOUDON – Mme QUENIOUX – Mlle FALLON – M. LAFORGE – Mme DELBANO – Mlle HALAY – M. BOIDIN – Mme CHENARD – M. PERAIS, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. EVRARD à Mme RALU

Absents excusés : Mme NOVERCAT – Mme GAUDISSERT – Mme PAULE – M. PAULE

Mme ESCALDA a été élue secrétaire.

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est de 14, le nombre de présents étant de 21 le quorum est donc atteint.



Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du conseil municipal du 02 novembre 2011.

**Monsieur le Maire est donc ensuite passé à l'ordre du jour :**

## **DELIBERATION N° 28.11.2011/ 119**

### **Délibération compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de sa fonction délibérative, et en application de la délibération n°27.03.08/025 du 27 mars 2008, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions.

### **Création régie**

**Arrêté 2011-346 du 18.10.2011** : décision portant institution d'une régie de recettes pour la location de grilles d'exposition ou de tables au centre d'animation à vocation culturelle et associative

### **Marché à procédure adaptée**

N° du marché	Type de travaux	Descriptif des lots	Lieu	Notification	Titulaire	Montant du marché
15/2011	Fournitures	Fourniture d'une MARIMBA CAMPUS BASSE	Ecole de musique Centre culturel	8/11/2011	WOODBASS 9/15, Avenue du Nouveau Conservatoire 75022 PARIS	3 521.65 HT 4 211.89TTC

## DELIBERATION N° 28.11.2011/120

---

### **Point n°1 : Budget supplémentaire – commune – année 2011**

Vu la réunion de la commission des Finances du 21 novembre 2011 qui s'est réunie afin d'étudier le projet de **Budget supplémentaire « COMMUNE »** présenté par Monsieur le Maire à partir de l'instruction M14.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Supplémentaire COMMUNE 2011 :

⇒ **Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 716.404,02€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section de fonctionnement par chapitres
- approuve la section de fonctionnement du budget supplémentaire "Ville" 2011

⇒ **Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 1.837.300,13€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'investissement par chapitres
- approuve la section d'investissement du budget supplémentaire "Ville" 2011

## DELIBERATION N° 28.11.2011/121

---

### **Point n°2 : Budget supplémentaire assainissement – année 2011**

Vu la réunion de la commission des Finances du 21 novembre 2011 qui a été amenée à étudier le projet de **Budget supplémentaire « ASSAINISSEMENT »** à partir de l'instruction M49.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Supplémentaire ASSAINISSEMENT 2011 :

⇒ **Section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 1.200,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'exploitation par chapitres
- approuve la section d'exploitation du budget supplémentaire "ASSAINISSEMENT " 2011

⇒ **Section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 1.429.711,02 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'investissement par chapitres
- approuve la section d'investissement du budget supplémentaire "ASSAINISSEMENT" 2011

## DELIBERATION N° 28.11.2011/122

---

### **Point n°03 : Budget supplémentaire eau potable – année 2011**

Vu la réunion de la commission des Finances du 21 novembre 2011 qui a été amenée à étudier le projet de **Budget supplémentaire « EAU POTABLE »** à partir de l'instruction M49.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Supplémentaire EAU POTABLE 2011 :

⇒ **Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 72.070,99€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'exploitation par chapitres
- approuve la section d'exploitation du budget supplémentaire "EAU POTABLE " 2011

⇒ **Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à ..... 102.655,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'investissement par chapitres
- approuve la section d'investissement du budget supplémentaire "EAU POTABLE " 2011

## DELIBERATION N° 28.11.2011/123

---

### **Point n°04 : Taux de la taxe d'aménagement communale**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission Finances du 21 novembre 2011,

✚ décide à l'unanimité d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire de la Commune en matière de taxe d'aménagement communale.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

## DELIBERATION N° 28.11.2011/124

### **Point n°05 Vente remorque marque Duchesne immatriculée 8416VF28 et tonne à traiter marque Blanchard**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une remorque immatriculée 8416VF28 et une tonne à traiter ne sont plus utilisées par les services communaux.

Vu la procédure de consultation effectuée concernant le projet de vente de ces véhicules,

Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par A.T. VENTES et ACHATs,

Vu la commission Finances du 21 novembre 2011 ,

#### **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- de céder, les véhicules : remorque immatriculée 8416 VF 28 marque Duchesne 6T et la tonne à traiter marque Blanchard, au prix de 1.200 net € à A.T. VENTES ET ACHATs – 5 RN 10 – 28360 VITRAY EN BEAUCE

## DELIBERATION N° 28.11.2011/125

### **Point n°06 : Création d'une agence technique départementale**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création entre le Département, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une Agence Technique Départementale (ATD) d'assistance au service des Communes et de leurs groupements, dénommée Agence Technique Départementale. Cette Agence à la fois départementale et partenariale, viendra prendre le relais de l'appui apporté jusque là par le Conseil Général en matière d'assainissement collectif et non collectif. Elle permettra de pérenniser un service et une expertise précieux assurés jusque là par le SATESE et le SATANC.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'établissement public administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont désignés de manière paritaire par le collège des maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers généraux.

Le siège de cette agence est fixé à Chartres.

La Commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte-tenu de l'intérêt pour la Commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance, à l'unanimité :

Vu la réunion de la Commission municipale des finances du 21 novembre 2011,

- ✚ DECIDE de participer à la création de l'Agence Technique Départementale
- ✚ DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale
- ✚ S'ENGAGE à verser à l'ATD une participation dont le montant sera arrêté par le conseil d'administration
- ✚ DESIGNER Monsieur BELLANGER Michel pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale.

## DELIBERATION N° 28.11.2011/126

### **Point n°07 :**

#### **Remplacement de Madame PONS, Conseillère Municipale démissionnaire :**

- a) Commission municipale « Finances »
- b) Conseil d'administration du Collège Jean Racine en tant que membre titulaire
- c) Syndicat intercommunal pour le Centre de Loisirs de Changé : membre titulaire

Considérant la démission de Madame PONS Valérie, conseillère municipale, depuis le 01 novembre 2011

Considérant la nécessité de procéder à son remplacement dans les diverses commissions ou organismes extérieurs dans lesquels elle avait été désignée membre,

Après appel à candidatures, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée :

#### **a) Commission municipale « Finances »**

- ✚ A été désigné : Monsieur MENARD Jacky par 21 voix POUR (M. Menard n'a pas participé au vote)

**b) Conseil d'administration du Collège Jean Racine en tant que membre titulaire**

- A été désigné : Monsieur BOIDIN Jean-Marc délégué titulaire par 21 voix POUR (M. Boidin n'a pas participé au vote)

**c) Syndicat Intercommunal pour le Centre de Loisirs de Changé : membre titulaire**

- A été désignée : Madame QUENIOUX Sonia déléguée titulaire par 21 voix POUR (Mme Quenioux n'a pas participé au vote)

---

**DELIBERATION N° 28.11.2011/127**

---

**Point n°08 : Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon : Commission Intercommunale des Impôts Directs – désignation de deux titulaires et deux suppléants**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courriel reçu de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon qui indique que lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le Conseil Communautaire devra procéder à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs qui comportera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

A ce titre, chaque commune doit présenter 4 candidats (2 titulaires et 2 suppléants) dont deux seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (1 titulaire et 1 suppléant).

Après appel à candidatures, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée :

**Ont été désignés titulaires :**

- Madame CHENARD Francette par 21 voix POUR (Mme Chenard n'a pas participé au vote)
- Monsieur BOIDIN Jean-Marc par 21 voix POUR (M. Boidin n'a pas participé au vote)

**Ont été désignés suppléants :**

- Monsieur BELLANGER Michel par 21 voix POUR (M. Bellanger n'a pas participé au vote)
- Monsieur JODEAU Daniel par 21 voix POUR (M. Jodeau n'a pas participé au vote)

---

**DELIBERATION N° 28.11.2011/128**

---

**Point n°09 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01.01.2012**

Vu le budget communal de la ville de Maintenon,  
Considérant le surcroît de travail au sein des Services Techniques de Maintenon,  
Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01.01.2012

La séance est levée à 21h 35

Fait à Maintenon, le 01 décembre 2011

Le Maire,

Michel BELLANGER